

élaboré le jeudi 25 juin 2026 à 11h00 par Air Pays de la Loire

à destination des préfets, DREAL, ARS, COZ et AASQA

niveaux de procédures diffusées

	PM10			O3		
	hier	aujourd'hui	demain	hier	aujourd'hui	demain
	24 juin	25 juin	26 juin	24 juin	25 juin	26 juin
44	A	0	0	A	0	0
49	PA	0	0	A	0	0
53	IR	0	0	0	0	0
72	0	0	0	0	0	0
85	A	0	0	A	0	0

PM10 : particules fines

O3 : ozone

légende:

0 : pas de dépassement

IR : procédure d'information et de recommandation

A : procédure d'alerte

PA : procédure d'information allégée sur www.airpl.org

commentaires sur la situation en cours ou prévue

Malgré le maintien des conditions météorologiques exceptionnelles sur une grande partie de la région, les concentrations d'ozone et de particules PM10, sont prévues légèrement à la baisse. Aucun dépassement du seuil d'information-recommandation n'est prévu pour aujourd'hui et pour demain.
En Maine-et-Loire, un dépassement du seuil d'information-recommandation des particules PM10 (50 µg/m3 sur une journée) a été constaté pour hier. Une procédure allégée est engagée.

IMPORTANT

* Ce bulletin de prévision ne doit pas être rediffusé au public.

* Un communiqué d'information «grand public» est diffusé par Air Pays de la Loire, par délégation du préfet, conformément aux arrêtés préfectoraux départementaux relatifs à la gestion des épisodes de pollution de l'air.

*A la fin d'un épisode de pollution, ce bulletin de prévision est émis en faisant apparaître le retour à la normale et vaut alors bulletin de fin d'épisode.

Bulletin diffusé à :

- Préfectures 44, 49, 53, 72, 85

- DREAL, ARS, COZ, AASQA zone ouest